

<http://www.route-des-stages.org/spip.php?article9>



# Quelle organisation ?

- Comment ça marche ? -

Publication date: dimanche 31 mars 2013

---

Copyright © La Route des Stages - Tous droits réservés

---

# Quels outils pour fonctionner ?

La Route des Stages est co-gérée par une [équipe d'administrateurs](#) volontaires et bénévoles eux-mêmes membres de la route des stages pour en faciliter son organisation et améliorer son fonctionnement. Cette équipe est toute disposée à vous accueillir.

La Route des Stages dispose :

- **d'un réseau de correspondants locaux** (1 par SEL au moins, le plus tôt possible) qui font connaître la Route des Stages, diffusent l'information, et si nécessaire, font le lien entre le site Internet et l'adhérent non connecté. Lors de rencontres régionales intersels, ils informent sur la Route des Stages et recueillent propositions, demandes ou projets.
- **d'un espace internet doté :**
  - d'une documentation détaillée sur le site
  - d'un catalogue en ligne, où vous pourrez créer vos annonces et chercher le stage, ou l'échange qui vous conviendrait <http://route-stages.selidaire.org/c...>
  - d'une liste de diffusion qui vous fera parvenir les annonces, les informations générales et les témoignages.
  - d'une adresse email de contact : [Ecrire À Route Stages](mailto:route.stages@free.fr)  
Ecrire À : route.stages  
dans le domaine : free.fr
  - du résumé mensuel O et D diffusé à tous les membres et leurs correspondants
- **des rencontres nationales** avec des permanences de présentation
- **d'articles d'informations** : dans le BMS diffusé par SEL'idaire ainsi que dans Par Chemins diffusé par la Route des SEL

PS:

# Comment rejoindre la Route des Stages ?

La Route des Stages est ouverte à tous les adhérents des SEL et aux partenaires du J.EU.

Le nouveau "routard" s'inscrira sur le site Internet et , enregistrera son annonce ou consultera les annonces en ligne.

## Quelle organisation ?

---

Il prendra lecture du contenu de la Charte de la Route des Stages et devra s'engager à en respecter l'esprit et la lettre.

En cas de difficultés il pourra contacter le correspondant local qui lui expliquera la marche à suivre et l'accompagnera dans son inscription.